



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2074

Plaine des jeux de Gerland - Construction d'un bâtiment vestiaires - 405 avenue Jean Jaurès,
69007 Lyon - Opération n° 07032612 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de
l'autorisation de programme n° 2021-4, programme n° 00004

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2074 - PLAINE DES JEUX DE GERLAND - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT VESTIAIRES - 405 AVENUE JEAN JAURES, 69007 LYON - OPERATION N° 07032612 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-4, PROGRAMME N° 00004 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2021-2026 comprenant le projet « Plaine des jeux de Gerland - Construction de vestiaires, rénovation gazon et réseaux ».

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Aménagements équipements sportifs 2021-2026 » n° 2021-4, programme n° 00004.

L'équipe de la Nouvelle-Zélande, les All Blacks, a retenu la ville de Lyon afin d'implanter son camp de base durant la coupe du monde de rugby sur la période du 29 août 2023 au 10 octobre 2023.

Le cahier des charges du camp de base impose la mise à disposition de plusieurs équipements, tous situés dans le secteur de Gerland, certains étant mis à disposition par le LOU Rugby et d'autres par la Ville de Lyon. Ainsi, la Ville se doit de mettre à disposition un gymnase (le Petit Palais des Sports), un terrain d'entraînement (le terrain n° 10), et des vestiaires attenants.

Il était initialement envisagé de rénover une partie des vestiaires historiques de la Plaine des jeux situés dans le bâtiment G. Après une étude technique approfondie de ce dernier, il apparaît que son état particulièrement dégradé ne garantit pas une rénovation de qualité et n'offre pas de bonnes conditions d'accueil. Ainsi, un passage par une phase de démolition-reconstruction s'avère nécessaire, dont le planning n'est plus en phase avec la venue de l'équipe des All Blacks.

Afin de respecter nos engagements à leur égard, et pour répondre de façon pérenne aux besoins des utilisateurs réguliers de la Plaine des jeux, il a été décidé de construire un bâtiment vestiaires supplémentaire. Ce bâtiment sera situé sur une zone libre située à proximité de l'entrée de la Plaine des Jeux et à environ 150 mètres du terrain retenu pour l'entraînement de l'équipe néo-zélandaise.

À l'issue de la coupe du monde de rugby, cette construction d'environ 300 m² servira aux sportifs de la Plaine des jeux et permettra de pallier le déficit de surfaces de vestiaires de cette enceinte sportive.

Le programme prévoit un bâtiment vestiaires composé de 4 vestiaires sportifs avec douches et sanitaires, 2 vestiaires arbitres avec douches et sanitaires, un local de stockage, un espace gardien et des locaux techniques et d'entretien. Certains espaces

nécessaires pour la coupe du monde (espace anti-dopage, salle de massage et infirmerie) seront conçus pour être transformés en zones de vestiaires à l'issue de l'évènement sportif.

En outre, il est prévu une cuve de récupération des eaux de pluie pouvant servir à l'arrosage des terrains et/ou à l'alimentation des chasses d'eau des sanitaires.

Au stade des études préalables, le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 312 700 € TTC (valeur juillet 2022), dont 680 000 € TTC correspondant à l'acquisition des modulaires et 12 700 € TTC au mobilier, hors aléas d'études de sol.

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4 « Aménagements équipements sportifs 2021-2026 », programme n° 00004.

La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne par la Direction de la Construction.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé, de contrôle technique, et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération n° 07032612 « Plaine des jeux de Gerland - Construction d'un bâtiment vestiaires » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation de l'autorisation de programme n° 2021-4, programme n° 00004.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 00004, AP n° 2021-4, opération n° 07032612, et imputée aux chapitres 20, 23, et autres, fonction 325, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

2022 : 150 000 €;

2023 : 1 162 700 €

3 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET